



**PROCÈS-VERBAL
COMITE DIRECTEUR
Mardi 26 Avril 2022 à 17h00
Saint Denis**

Membres :

Présents : MM. Yves ETHEVE (Président), Jacky AMANVILLE, Daniel ROUVIERE, Stéphane FONTAINE, Patrick GRONDIN, Bernard PARIS, Michael TECHER, Herman TRULES, Irshad ABDUL MUNAF, Mmes Laurence GRIS, Géraldine Marschall,

Absents.: MM Jean Jacques DUCRET, Max RAYEPIN, Thierry GUICHARD, Sharif ISSOP, Shakir AKHOONE, Johnny PAYET, Jean Hugues TOSSEM, Mme Marie Christine LEBON,

Invité : M. Marius HOAREAU.

Personnel LRF : MM. Éric TOURON, Daniel LAFOSSE, Jimmy BELHOWS, David FERRERE.

1) RECEPTION DES CLUBS EVOLUANTS AU STADE JEAN ALLANE DE SAINT BENOIT

Trois clubs étaient convoqués pour évoquer les problèmes de sécurité sur le terrain de Jean ALLANE de St Benoit. Seulement deux ont répondu favorablement : la JS SAINTE ANNOISE et l'AS EVECHE. L'ASC LABOURDONNAIS étant excusé.

Les commissions Jeunes, Sportive, des Terrains, Installations sportives, les clubs doivent absolument entrer en contact avec la Mairie de Saint Benoit et les forces de l'ordre, pour régler les problèmes insécurité du stade Jean ALLANE de St Benoit.

La Ligue propose dans un premier temps :

- Les matchs en nocturne sur le site de Jean ALLANE ne soient plus autorisés jusqu'à nouvel ordre.
- D'étudier avec les clubs la mise en place d'un service civique
- Contacter la gendarmerie pour avoir des rondes de prévention.
- D'étudier avec la Municipalité la mise sous surveillance des stades et terrains de la commune.

Selon les clubs présents, ces problèmes sur Saint Benoit sont dus à une baisse générale des subventions et la proximité de ce stade avec le quartier de Bras Fusil. Les incivilités surviennent souvent aux abords du stade, rarement sur la pelouse.

2) REUNION DES DELEGUES

Une réunion des délégués de la Ligue Réunionnaise de Football sera programmée afin de faire les rappels sur leurs missions et les tâches durant leur rencontre, ainsi que les relations avec les arbitres.

Le Comité Directeur rappelle à la Régionale Sportive que les Présidents des clubs des équipes concernées par un match n'ont rien à faire sur le banc de touche, ces derniers devraient être à l'accueil de leurs différents partenaires au niveau des tribunes officielles, de contrôler l'organisation et surveiller la rencontre. Le délégué pourra leurs

permettre de s'asseoir à côté de lui sur son banc de touche à condition que ceux-ci adoptent un comportement respectueux du corps arbitral et des autres officiels.

3) EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

La composition des poules des compétitions jeunes et du calendrier relève du Bureau et non de l'Equipe Technique Régionale. La mise en place d'une seconde équipe de U15 pour les clubs de Super Elite n'a jamais été validée par le Comité Directeur.

Il est complètement impossible de faire jouer cette seconde équipe pour des raisons logistiques dues au manque de terrain et des arbitres à désigner sur cette compétition.

Cette section sera remplacée par un championnat U14-U15.

Pour rappel les membres de l'Equipe Technique Régionale doivent faire des rapports sur les différentes actions, sinon il n'y aura plus de remboursement des frais.

M. Daniel LAFOSSE fait le compte rendu des phases U13 Pitch sur les Week-Ends du 23 et 24 avril 2022.

4) STADE DE L'EST

Un courrier adressé à Madame la Maire de Saint Denis concernant le Stade de l'EST demandant le PV de la Commission de Sécurité suite à l'arrêté provisoire d'ouverture pris par la Mairie de Saint Denis. La commission de terrain se déplacera après réception de celui-ci.

Une copie de ce courrier sera adressée à la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives.

5) FUTSAL et ENTREPRISE

Une réunion de Futsal est programmée le mercredi 27 avril 2022 pour les modalités techniques et réglementaires du début de saison.

6) FEMININES

Le calendrier des compétitions féminines est validé et diffusé.

Le club de l'AS 12^{ème} KM ayant décidé de la fermeture de ses sections féminines adultes et U16 ; le club de LA TAMPONNAISE s'est porté candidat pour reprendre les licences de ce club pour la saison 2022 en cours. Le Comité Directeur donne son accord et mettra en place une opération de transmission à titre exceptionnel dans l'intérêt supérieur du Football Féminin.

7) COMPTABILITE

Le Comité Directeur valide une prise en charge de 25076 € (vingt-cinq mille soixante-seize euros) pour l'AS EXCELSIOR à titre de participation de son titre de Champion de la Réunion 2021 (période de la pandémie COVID) lors d'un déplacement en métropole en 2022.

Le Comité Directeur valide les indemnités et frais pour la saison 2021, des membres du Comité Directeur pour un total de 18900 € (dix-huit mille neuf cents euros).

8) ARBITRAGE

Le Comité Directeur adresse ses remerciements à Mme Dominique PICARD pour son engagement sans faille et lui souhaite une retraite méritée.

Le Comité Directeur demande à la Régionale d'Arbitrage de s'organiser en conséquence de ce vide

9) ERRATUM REGLEMENT

Le Comité Directeur de la LRF en date du 26/04/2022 valide les modifications règlementaires suivantes :

Règlement Intérieur 2022

Article 12

b) Les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue Féminines sur décision du Comité Directeur de la LRF, dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.

Règlements Généraux

Article 8 Bis

Régional 1

1 équipe U17 OBLIGATOIRE évoluant en Super Elite ou en Elite Régionale
1 équipe U15 OBLIGATOIRE évoluant en Super Elite ou en Elite Régionale

Super2

1 Equipe U17 OBLIGATOIRE en Super Elite ou ELITE REGIONAL ou Promotion
1 Equipe U15 OBLIGATOIRE en Super Elite ou ELITE REGIONAL ou Promotion

Régional 2

1 Equipe U17 OBLIGATOIRE en Super Elite ou ELITE REGIONAL ou Promotion
1 Equipe U15 OBLIGATOIRE en Super Elite ou ELITE REGIONAL ou Promotion

Règlement Challenges et Coupes Féminines

Article 5

• Remplaçantes : Dans les compétitions officielles adultes femmes, Challenges Féminines et Coupes Féminines Réunion et compétitions U16 F, 3 remplaçantes sont autorisées. En championnat et en Coupe, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre, revenir sur le terrain (Articles 26 et 27 RI LRF 2022). Dans les épreuves compétitives pour les catégories U16F et U13F, 4 remplaçantes sont autorisées. Lors des épreuves compétitives, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre, revenir sur le terrain (Article 26 et 27 RI Lrf 2022).

Règlement des Coupes Régionales

Article 3 - Compositions

Pour toutes les Coupes, les clubs de R1, Super2, R2 et R3 peuvent inscrire sur la feuille de match 16 joueurs maximum dont 1 gardien de but en tenue parmi les 5 remplaçants.

En matchs de Coupes uniquement :

- Dominique Sauger,
- Football Entreprise Gabriel Macé,
- Vétérans André Chevassus,
- ~~Féminines Adultes~~

Les clubs concernés peuvent inscrire sur la feuille de match 16 joueurs (es) maximum dont 1 gardien(ne) de but en tenue parmi les 5 remplaçants (es).

Règlement Championnat Football Entreprise et Coupe Gabriel Mace

Article 9 Mutations

~~Les joueurs mutés « normales » et « hors périodes » inscrits sur la feuille de match sont illimités.~~

~~En Football Entreprise Régional 1 (championnat et coupe), le nombre de joueurs mutés en période normale et hors période est limité à 6 sur la feuille de match.~~

~~En Football Entreprise Départemental (championnat et coupe), le nombre de joueurs mutés en période normale et hors période est illimité.~~

Les joueurs licenciés après le 31 août ne sont pas autorisés à participer en Coupe s'ils ont déjà participé à une rencontre au moins avec leur ancienne équipe.

Article 10 - Compétitions- Les remplaçants.

....

~~Dans les compétitions (Championnat de coupes Entreprise) les équipes peuvent inscrire 14 joueurs sur la feuille de match et procéder à 3 remplacements qui seront définitifs.~~

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00.

Le Président,

M. Yves ETHEVE.

